



➔ GÉRER LA PAIE DES ENTREPRISES CULTURELLES ET DU SPECTACLE

Parcours certifiant éligible au titre du CPF

15 jours - 4 200 € HT

➔ OBJECTIFS

✓ Permettre à un gestionnaire de paie, d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour sécuriser le processus de paie dans son ensemble

➔ PRÉREQUIS

✓ Avoir une expérience d'un an minimum de la paie et des déclarations sociales, tous secteurs confondus. Etude du projet du participant

➔ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

✓ Parcours alternant éléments techniques, apports réglementaires et cas pratiques. Mise en pratique au travers d'exercices et d'échanges.

✓ Parcours éligible au titre du CPF

✓ Parcours numéro RS5943

➔ PUBLIC

✓ Gestionnaire paie

✓ RH ou toutes personnes en charge de la paie et des déclarations sociales dans le secteur du spectacle et de la culture

➔ MOYENS D'ÉVALUATION

✓ Examen de fin de parcours

Plan de formation

- **Journée 1** : le monde du spectacle, cadre juridique
- **Journée 2** : les contrats de travail ; les permanents
- **Journée 3** : les intermittents ; les organismes sociaux
- **Journée 4** : les annexes VIII et X du chômage
- **Journée 5** : les éléments de rémunération
- **Journée 6** : Ce qui est soumis, ce qui ne l'est pas
- **Journée 7** : la préparation de la paie
- **Journée 8** : géographie d'un bulletin de paie

- **Journée 9** : bulletin de paie : les bases particulières
- **Journée 10** : les événements de la paie
- **Journée 11** : entrées et sorties ; déclarations sociales
- **Journée 12** : exercices de mises en application
- **Journée 13** : application dans un logiciel de paie
- **Journée 14** : techniques de pointage ; comptabilité de la paie
- **Journée 15** : veille sociale et juridique ; 1e phase de l'examen



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

- Remise de supports écrits
- Etudes de cas pratiques
- Examen de fin de parcours

➔ PRATIQUE

Intervenants

Jérôme Guyon
Corinne Lebray
Marie Chabredier
Sophie Perrot

Horaires : 10h à 13h - 14h à 17h soit une durée de 6 h/jour

N° d'agrément 11753874875

39, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris
T 01 53 34 25 25 > F 01 53 34 25 26 > www.ghs.fr
SARL au capital de 14 400 euros RCS Paris B 327 920 955 N° TVA intracom FR32 327 920 955

➔ AVEZ-VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Vous débutez dans la paie et souhaitez maîtriser les spécificités de la paie des entreprises culturelles et du spectacle ?
- ✓ Vos connaissances en paie ne concernent pas le monde des entreprises culturelles et du spectacle ?
- ✓ Un parcours certifiant de 15 jours pour faire de vous un spécialiste de la paie des entreprises culturelles et du spectacle